



Conges de formation professionnelle CFP et redis DRH

Par Laet25

Bonjour

Je suis titulaire depuis 2013 dans la FPH. Dans le cadre d'une reconversion pro, j'ai monté un dossier de CFP. La DRH a donc rempli sa partie avec ma demande d'autorisation datant du 21 avril, signé de ma cadre avec condition que je sois remplacée, et financement accepté par l'ANFH le 3 juillet, sans précision de la DRH quant à mon rempla. Demande donc de mon remplacement suivant le financement le 5 juillet , avec refus de ma DRH pour mon rempla. Quels sont mes droits svp ?

En vous remerciant